



## ASSEMBLEE GENERALE D'AUTOMNE DE L'ORPC DU DISTRICT DE MORGES

### Extraits de la séance de l'assemblée générale du 22 septembre 2016

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes :

**1. Préavis N° 1/2016 - statuts du personnel**

- vu le préavis N° 1 du 25 juin 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

- d'adopter le préavis N° 1/2016 - statuts du personnel.

**2. Préavis N° 2/2016 – budget 2017 PCi**

- vu le préavis N° 2 du 18 juillet 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

- d'adopter le budget ordinaire de l'Assemblée générale de l'ORPC du District de Morges présentant un montant de CHF 1'666'010.- à la charges des communes, le budget étant ainsi équilibré.

**3. Préavis N° 3/2016 – addenda à la convention intercommunale de la PCi du District de Morges**

- vu le préavis N° 3 du 18 juillet 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

- d'adopter le préavis N° 3/2016 – addenda à la convention intercommunale de la PCi du District de Morges, modification de l'article 3, siège.


La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Morges, dans les dix jours suivant la présente publication, aux conditions des articles 112 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Pour l'Assemblée générale

Le Président :

  
L. Durand

La Secrétaire :

  
C. Comte

